

Conditions générales de vente Compostri

Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations engagées par l'association Compostri pour le compte d'un client. Les prestations peuvent être des animations (pédagogiques, tout public...), des installations de sites de compostage, des suivis techniques d'un ou de plusieurs sites de compostage ou toute autre prestation entrant dans le champ d'expertise de l'association. Les prestations de formation de Compostri (intra et inter) font l'objet de conditions générales de vente spécifiques.

Le contenu, la forme, le prix ainsi que les planifications des prestations font l'objet d'une proposition spécifique au client par l'envoi d'un devis.

La signature du devis signifie l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

Article 2 – Tarifs

Les prestations sont fournies aux tarifs de Compostri en vigueur au jour de la passation de la commande, selon le devis préalablement établi par Compostri et accepté par le Client, comme indiqué à l'article «objet» ci-dessus. Le devis reste valable 30 jours,

Les tarifs s'entendent nets et HT. Les prestations fournies par l'association Compostri ne sont pas assujetties à la TVA.

Une facture est établie par Compostri et remise au Client lors de chaque prestation.

Article 3 – Conditions de règlement

Le prix est payable en totalité et en un seul versement dans un délai de 30 jours à compter de la Fourniture des Services commandés, telle que définie aux présentes Conditions Générale de vente (article « Modalité de Fourniture des Services »), arrêté d'un commun accord entre le Client et Compostri. Ce délai sera mentionné sur la facture qui sera remise au Client par Compostri.

Article 4 – Pénalités de retard

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Décret 2009-138 du 9 février 2009) et une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

Article 5 – Modalités de Fourniture des Services

Les Services demandés par le Client seront fournis par Compostri dans un délai convenu entre les deux parties. Ce délai est indiqué sur le devis.

La responsabilité de Compostri ne pourra en aucun cas

être engagée en cas de retard ou de suspension de la prestation imputable au Client, ou en cas de force majeure.

Article 6 – Report et annulation

Toute demande de report ou d'annulation de prestation doit être adressée par écrit à Compostri.

Le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à la signature du devis. Ensuite, le report d'une prestation est possible une fois sans frais supplémentaire et l'annulation est régie par les conditions détaillées ci-dessous.

En cas de report supplémentaire, une indemnité de 10 % est appliquée.

Annulation d'une prestation :

- Aucun frais n'est appliqué si l'annulation a lieu plus de 3 semaines avant la date fixée pour la prestation.
- 50 % du montant du devis est exigible en cas d'annulation entre 3 semaines et 7 jours de la date fixée.
- 100 % du montant du devis est exigible si l'annulation a lieu à moins de 7 jours de la date prévue.
- En cas d'annulation d'une Prestation, tous les frais annexes engagés par Compostri qui sont non remboursables seront dûs par le Client, quelque soit la date de l'annulation.

Article 7 – Responsabilité du Prestataire - Garantie

Compostri garantit, conformément aux dispositions légales, le Client, contre tout défaut de conformité des Prestations et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de Fourniture desdites Prestations à l'exclusion de toute négligence ou faute du Client.

La responsabilité de Compostri ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer Compostri, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de 30 jours à compter de leur découverte.

Compostri rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, selon les modalités adéquates et agréées par le Client, les Prestations jugées défectueuses.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité de Compostri serait retenue, la garantie de Compostri serait

limitée au montant HT payé par le Client pour la Fourniture des Prestations.

Article 8 – Droit de propriété intellectuelle

Compostri reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les présentations, supports pédagogiques, outils pédagogiques, etc., réalisés (même à la demande du Client) en vue de la Prestation. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de Compostri qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Article 9 - Protection et accès aux informations à caractère personnel

Compostri collecte et traite les données personnelles nécessaires à la réalisation de ses prestations, conformément aux nouvelles exigences du règlement européen du 27 avril 2016 et de la loi 2018-493 du 20 juin 2018, relative à la protection des données personnelles, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux

informations qui les concernent qui peut être exercé en s'adressant à contact@compostri.fr

Le client peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données personnelles le concernant. Ces données sont traitées de façon licite, loyale et transparente ; les finalités de chaque traitement sont déterminées, explicites et légitimes. Les données collectées sont proportionnelles à la finalité du traitement ; elles font l'objet de mesures de sécurité organisationnelles et techniques. Elles sont le cas échéant tenues à jour. Elles ne sont conservées que pour une durée qui n'excède pas celle nécessaire au traitement ou au respect des obligations légales de conservation en tant qu'organisme de formation.

Article 10 – Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions sont régies par le droit français. En cas de litige entre les parties résultant de l'interprétation ou l'exécution de ces conditions, et à défaut d'accord amiable entre les parties, compétence exclusive est attribuée aux tribunaux de Nantes.